

**Hans SCHIPULLE**

Facilitateur du Partenariat Pour les Forêts du bassin du Congo (PFBC)

**Intervention lors de la 5<sup>ème</sup> session du  
Conseil des Ministres de la COMIFAC, 11 septembre 2008, à Bangui**

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres;

Distingués invités ;

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que j'ai l'honneur de prendre la parole devant vous, en ma qualité de Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, à l'occasion de la 5<sup>e</sup> réunion du Conseil des Ministres de la COMIFAC. La tenue de cette réunion est un **événement d'une importance capitale** dans la vie de cette institution, tant il est vrai que les décisions qui vont être prises et les recommandations qui vont être faites, engageront, pendant longtemps et de façon déterminante, le devenir et l'avenir de cette organisation sous-régionale.

Comme vous le savez, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a été mis en place à Johannesburg en 2002, pour apporter un appui aux efforts que vos pays respectifs déploient pour la conservation et la gestion durable des riches écosystèmes forestiers de ce Bassin. L'efficacité de cet appui des partenaires dépend étroitement de l'efficacité de la COMIFAC dont la destinée est entièrement entre vos mains. En effet les Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale ont, quant à eux, mis sur place de solides et visibles balises pour guider nos actions. Parmi ces balises, on peut citer notamment le Traité portant institution de la COMIFAC et le Plan de convergence dont votre organe a déjà adopté les détails de son opérationnalisation. Mais la mise en œuvre de ce Plan de convergence dépend, non seulement de son appropriation par chaque pays membre, mais également de la vitalité des institutions sous-régionales partenaires de la COMIFAC, à savoir : la CEFDHAC, l'ADIE, l'OCFSA, le RAPAC et l'OAB. Cette mise en œuvre dépend aussi en grande partie de la mise en place effective du **mécanisme de financement autonome** dont les études de faisabilité ont été concluantes.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La sous-région d'Afrique Centrale reçoit et va recevoir encore d'importantes **aides financières** de la part des partenaires au développement membres ou non du PFBC, pour le développement du secteur forestier, sous forme de projets et programmes, à travers la coopération bilatérale et différents fonds multi-acteurs qui se mettent en place.

C'est dans ce cadre que les Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (CBFF) alimentés par le Royaume Uni et la Norvège viennent de mettre à la disposition de la sous-région une enveloppe de 200 millions de dollars, placée auprès de la BAD qui assiste le Conseil d'Administration dans sa gestion opérationnelle. Je suis heureux de constater que le Fonds vise explicitement la mise en œuvre du Plan de convergence et se situe dans le cadre du PFBC. Pour s'assurer que sa gestion va dans ce sens, le Président en exercice de la COMIFAC est membre à part entière du Conseil d'Administration, alors que le Facilitateur du PFBC et le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC y assistent en tant qu'observateurs et prennent part aux délibérations.

Mais toutes ces aides ne peuvent en aucune façon remplacer le mécanisme de financement autonome pour le fonctionnement normal et permanent de ces institutions sous régionales partenaires, qui constituent la vitrine de la COMIFAC. Le Conseil des Ministres devrait ainsi saisir l'occasion de cette réunion pour chercher à clarifier davantage les relations fonctionnelles qui devront exister entre la **COMIFAC et la CEEAC**, à la faveur de la décision de faire de la COMIFAC, un organisme spécialisé de la CEEAC. Toutes ces clarifications, je dois le dire ici, intéressent également les partenaires au développement.

Le PFBC a aussi pour vocation d'aider les pays d'Afrique Centrale à faire entendre leur voix dans le dialogue international sur les forêts et leur permettre de défendre les intérêts de la sous-région dans le cadre des **négociations internationales** y relatives. Je crois que nous pouvons légitimement nous féliciter des progrès réalisés dans ces domaines par différents Groupes de travail mis en place par le PFBC et la COMIFAC dans le suivi des conventions majeures. Il s'agit notamment du Groupe de travail Climat avec le processus REDD, du Groupe de travail Désertification, du Groupe de travail Biodiversité, pour ne citer que ceux-là. Tout n'est pourtant pas fini et nous devons encore y consacrer des

efforts additionnels importants en s'assurant une coopération effective des ministères en charge de l'environnement.

Nous attirons également votre attention sur des multiples offres d'appui qui se bousculent actuellement en Afrique Centrale dans le domaine de la **conservation des ressources forestières** et dont certaines ne semblent pas respecter les priorités des pays de la sous-région définies dans le Plan de convergence et qui demandent justement que le développement forestier cherche toujours à concilier les impératifs de développement du pays avec les exigences de conservation. Ce nécessaire équilibre dynamique semble se trouver dans les concessions sous aménagement dont les superficies sont en constante augmentation dans la sous-région et les processus de certification qui garantissent l'observation des principes de gestion durable et les préoccupations socio-économiques. Mais de là à s'entendre dire qu'il faudrait par exemple transformer toutes les concessions de production en concessions de conservation ou en forêts communautaires, même si les méthodes d'exploitation utilisées sont durables, constitue un pas qui est pour le PFBC difficile à franchir.

Même si tous ces passionnants débats peuvent être menés pays par pays, nous sommes persuadés que **seules les positions communes** de tous les pays de la sous-région peuvent être défendues avec beaucoup plus d'efficacité. Il en est de même des intérêts de la COMIFAC et de ses institutions partenaires auprès du GEF, du CBFF, du FCPF et d'autres fonds annoncés tels que les fonds d'investissement sur le climat (Climate Investment Funds).

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite que la présente réunion du Conseil des Ministres contribue à renforcer davantage la **crédibilité de la COMIFAC** à l'extérieur, à travers l'alignement des pays membres aux principes énoncés dans la Déclaration de Yaoundé et le maintien à un haut niveau de professionnalité du Secrétariat exécutif chargé de coordonner et de suivre les activités du Plan de convergence.

Avant de terminer mon propos, je voudrais rendre un vibrant **hommage à Mme la Ministre Centrafricaine, Yvonne Mboissona**, qui s'apprête à prendre le relais de la présidence en exercice de la COMIFAC pour son dynamisme qui permet d'entrevoir des beaux jours pour cette institution. Les Partenaires à travers ma bouche lui promettent un appui multiforme pour la réussite de son exaltante mission.

Vive la coopération internationale ! Je vous remercie.